

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Association "Cent ans de l'Aviation à Bordeaux-Mérignac" - Adhésion et subvention 2009 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Dans la perspective de célébrer le centenaire de l'aéroport, et plus largement de l'aéronautique et du spatial en 2010 en Aquitaine, se présente l'opportunité de valoriser l'activité ASD de l'Aquitaine qui constitue un fer de lance de l'économie girondine et aquitaine.

Ainsi, la création de l'association « Cent ans de l'aviation à Bordeaux - Mérignac » en juin 2009, composée de collectivités locales (Conseil régional, Conseil Général de la Gironde, ville de Bordeaux et de Mérignac), d'industriels, d'associations, d'administrations, de médias locaux et de personnes qualifiées, répond à ce besoin d'élaboration et de suivi du calendrier des manifestations qui seront élaborées pour cette occasion. Dans ces conditions, la durée de l'association sera celle de la réalisation du programme, soit la fin de l'année 2010. En effet, la célébration de ce centenaire se déroulera tout au long de l'année 2010 à partir de l'élaboration d'un calendrier de manifestations comprenant par exemple des meetings aériens, des spectacles sons et lumières, des forums - métiers, du tourisme industriel, des vitrines technologiques à l'aéroport, une signalétique sur les transports en commun, et d'autres animations qui se dérouleront sur différents sites de l'agglomération. Ces manifestations seront destinées à regrouper toutes les générations et tous les publics, qu'il s'agisse de la communauté scientifique, des industriels, du grand public, des passionnés d'aviation, des scolaires, etc....

Les enjeux d'un tel programme de célébration sont les suivants :

- renforcement de l'attractivité du pôle Aéronautique – Spatial – Défense de l'agglomération, en lien avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley,
 - développement du tourisme culturel et d'affaires autour de la zone aéroportuaire,
 - dynamisation du tissu industriel local et création d'une dynamique d'agglomération au-delà de 2010 autour de projets structurants comme Bordeaux Aéroparc,
 - développement de la lisibilité et de la visibilité de l'agglomération au niveau national et international.
- Le contenu du programme des manifestations intitulé « Centen'air 2010 » se déroule de la façon suivante :

1- Les actions permanentes :

Dans cette rubrique, on trouve l'habillage du tram, la fabrication de kakémonos, de totems, d'oriflammes, le siglage de l'équipe de football et l'habillage d'avions.

Ces actions se dérouleront sur le territoire communautaire, d'entreprises, de bâtiments publics et de l'aéroport.

Les aérogares de la région seront aménagées en « musées d'art moderne » avec le concours de la SEM aéroportuaire, de Cap Sciences, du conservatoire Air et Espace et de la société Cockpit Design.

2- Les actions temporaires :

Elles concerneront des expositions de films, photos, livres, maquettes ayant un lien avec l'histoire de l'aviation, le développement durable, l'organisation d'un festival « planètes sciences », des meetings aériens, des cycles de films aéronautiques, etc.....

3 – Les actions ponctuelles :

Les plus marquantes sont relatives à l'atterrissement d'un hydravion sur la Garonne, un rassemblement sud hélicoptère 2010, un concert sur l'aventure de l'Aérosportale avec la fondation Latécoère, l'organisation d'un tournoi de football européen de l'aviation civile des contrôleurs aériens, », une école d'été de la Communauté des villes Ariane,

4 – Les actions récurrentes :

Elles concernent l'organisation de cycles de conférence mensuelles, de cycles de films aéronautiques, d'un forum des métiers, de portes ouvertes chez les industriels pour favoriser le tourisme industriel.

5- Les actions créatives :

Elles sont relatives à la création d'une cuvée du centenaire, à l'édition d'un timbre, d'un DVD,d'une vidéo, à la réalisation d'un totem « ailes d'aviation » portant les noms des salariés des entreprises aéronautiques de la région Aquitaine.

6- Actions de valorisation :

Il s'agira de concours artistiques, de la remise d'un prix littéraire, de concours d'affiches d'un prix ASJEP(association Sciences Jeunesse Espace passion).

Pour la mise en œuvre de ce programme en 2009 et son suivi en 2010, l'association « Cent ans de l'aviation à Bordeaux – Mérignac » sollicite une subvention à hauteur de 25 000 € pour un budget prévisionnel de 125 000 € qui se décline comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Salaires			
- secrétariat	17 600	Ville de Mérignac	25 000
- coordinatrice projet	36 700	Ville de Bordeaux	25 000
- honoraires Commissaire général	24 000	Conseil Régional Aquitaine	25 000
		Conseil Général 33	25 000
		C.U.B	25 000
Frais de structure			
-Tél portable	800		
-Bureautique fournitures	3 000		
-Expert comptable	2 000		
-Local	1 600		
Frais de mission/réception	5 300		
Frais de communication	30 000		
Consultation juridique	4 000		
TOTAL	125 000	TOTAL	125 000

Eu égard à l'importance que revêt ce programme commémoratif, ce centenaire doit être l'opportunité de mettre en valeur l'excellence de la filière ASD et de ses savoir-faire pour réaffirmer des acquis scientifiques et valoriser les potentiels de ce secteur pour l'avenir de l'agglomération bordelaise. Par ailleurs, il s'agit de valoriser la compétitivité et les capacités de notre territoire en matière d'innovation et de développer notre industrie touristique.

Par ailleurs, l'association a proposé à la Communauté Urbaine d'y adhérer moyennant le règlement annuel d'une cotisation arrêtée à 50 € et le désignation d'un élu communautaire titulaire, chargé de représenter la Communauté Urbaine au sein de ses instances, et de son suppléant.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'adhérer à l'association « Cent Ans de l'Aviation à Bordeaux - Mérignac » moyennant le règlement d'une cotisation annuelle qui, pour l'année 2009, s'élève à 50 €, et de verser à cette association une subvention de 25 000 € pour le programme d'actions qu'elle mettra en œuvre en 2009,
- **DE SIGNER** le représentant de la Communauté Urbaine titulaire au sein des instances de cette structure ainsi que son suppléant,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention pour l'année 2009.

La dépense relative au règlement de la subvention sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, sous fonction 900, CRB D100 et la cotisation sur le chapitre 11, article 6281, sous fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées :

Titulaire : M. GUICHOUX

Suppléant : M. MILLET

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. J
REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUILLET 2009
PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2009